



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 104832

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre d'inscriptions d'étudiants chinois dans les universités françaises. Il lui demande son évolution depuis 2000 et sa ventilation par filière.

Texte de la réponse

A la rentrée 2000, 3 452 étudiants chinois étaient inscrits dans les universités françaises. En 2009, ils sont six fois plus nombreux : on compte 21 038 étudiants chinois dans les universités françaises. Dans l'ensemble des universités françaises, durant la même période, les effectifs des étudiants étrangers ont augmenté de 51 %. Près de 10 % des étudiants étrangers en France sont chinois à la rentrée 2009 (contre 2,5 % du total des étudiants étrangers en 2000). Durant cette période, le ministère a favorisé la mise en place de dispositifs susceptibles de renforcer la qualité des échanges et d'améliorer la réussite des étudiants chinois en France. La signature en 2003 d'un arrangement administratif sur la reconnaissance réciproque des études et des diplômes en vue d'une poursuite d'études supérieures dans le pays partenaire, renouvelé en 2007, a ainsi contribué à favoriser ces mobilités avec la Chine en créant un cadre favorable pour l'accueil des étudiants chinois en France. Vous trouverez ci-annexé un tableau récapitulatif de la situation des étudiants chinois dans les universités françaises depuis 2000.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104832

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3543

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3860